

Retour CSEC 25 juin 2020

En TEAMS

Les dates des prochains CSEC ont été modifiées et une réunion est ajoutée en juillet : 16 juillet, 22 septembre, 21 octobre et 15 décembre.

Intervention du président

Le président remercie sincèrement toutes les équipes de l'EFS, pour avoir su faire preuve de solidarité, et d'agilité afin de maintenir l'autosuffisance dans des conditions de travail très difficiles.

Les nouvelles mesures sanitaires correspondant au stade 3 du déconfinement sont conformes aux nouvelles recommandations du ministère du travail.

➔ Les élus soulignent que la crise sanitaire n'est pas terminée, en Guyane la situation est très préoccupante, et doit faire face à un reconfinement.

➔ Les syndicats représentatifs n'ont pas été associés à l'élaboration de ces nouvelles mesures sanitaires, en effet une présentation aurait dû être faite aux élus en amont, ceci constitue une entrave.

Le déploiement en marche forcée de « mon rendez don de sang » et les adaptations horaires des maisons du don feront l'objet d'un retour d'expérience dans les prochaines semaines.

Les JMDS ont bénéficiées d'une bonne couverture médiatique même si ces journées étaient de fait moins festives que les années précédentes, elles ont permis de faire remonter le stock. Néanmoins l'établissement reste très vigilant pour l'été en raison d'un effet de report des soins.

Concernant l'INTS, le conseil d'administration s'est prononcé majoritairement favorablement pour un report de la dissolution du GIP de 6 mois. L'intégration de l'INTS ne devrait pas intervenir avant le 31 décembre 2020. La situation est inquiétante suite aux récentes démissions de 5 salariés du CNRGS.

Le nouveau projet de loi Bioéthique sera présenté le 06 juillet prochain, l'EFS reste attentif aux éventuels amendements qui seraient en lien avec nos activités.

Point sur les études COVID présenté par Pascal Morel :

CORIPLASM : Seul 14 patients ont été inclus dans cette étude il n'est donc pas possible de pouvoir conclure sur l'efficacité de cette thérapeutique à ce stade. Néanmoins l'expérimentation reste ouverte, 9 hôpitaux parisiens y participent et une possibilité d'extension à d'autres établissements situés en Guyane ou au Brésil est en cours d'étude. A ce jour l'EFS dispose de 5000 plasmas prélevés chez des donneurs convalescents. 26 plasmas compassionnelles ont été délivrés, dont un chez une personne immunodéprimée, celle-ci fera l'objet d'une publication.

DGV retro don : la recherche rétrospective du COVID par technique DGV chez les donneurs dans la période du 30 mars (correspondant au pic d'épidémie) a démarré.

Information Post Don : 185 IPD ont été testées, 3 plasmas sont revenus positifs au COVID, les poches ont été récupérées avant transfusion. Les plasmas ont été mis en culture pour voir si l'ADN génomique du virus était en mesure d'infecter les cellules. Pour l'instant 2 cultures sont revenues négatives et la 3^{ème} est en cours. Le risque de transmission transfusionnel semble être écarté.

Les élus demandent si un sujet peut être réinfecté comme le cas cité dans la presse ces derniers jours.

P Morel : Ce cas n'est pas le seul puisqu'il en est de même pour tout son environnement familial. Plusieurs hypothèses sont à l'étude : soit il s'agit d'une réinfection, soit le donneur fait des symptômes à distances de l'infection, soit il est atteint d'une autre pathologie tout en ayant encore de l'ADN viral circulant dans les voies respiratoires. P Morel insiste également sur le fait qu'à ce jour les tests ne sont pas d'une grande fiabilité, il est donc difficile d'étudier d'autres cas comme celui-ci.

1. Approbation des PV

Les PV sont approuvés à l'unanimité (22,23 janvier et 26 février)

2. Situation économique et financière information en vue de consultation

Point sur l'activité en 2019

On note une baisse de l'activité de prélèvement par rapport au réalisé 2018:

- -1% Sang total
- -1,5% d'aphérèse plasmatisée simple
- -9,5% Autres aphaérèses

Cette baisse d'activité à effectif stable fait baisser le ratio de productivité de 1,5% portant à 1060 EqST prélevés par ETP.

Baisse des cessions 2019 par rapport au réalisé 2018:

- -0,5% cessions CGR : la reprise de cessions de CGR annoncé début 2019 n'a pas eu lieu
- -9,5% cessions de plasma thérapeutique non due à la perte de marché suite à l'ouverture à la concurrence, mais toujours en rapport avec des changements de thérapeutique. La légère hausse du prix n'a pas permis de compenser la baisse d'activité.
- -0,1% cessions de plaquettes : baisse inexplicée à ce jour. A noter que le coût de l'inactivation des pathogènes par Amotosalen, non totalement couvert par l'augmentation tarifaire, cumulé au retard de déploiement du Dual Storage, ont entraîné une forte dégradation de la marge transfusionnelles des MCPS et CPA jusque-là largement bénéficiaires.

Cessions LFB, réalisé 2019 : La baisse de cession de PL thérapeutique aux ES a permis d'augmenter la proportion de PL issu de ST à envoyer au LFB.

- 626 295L de PL issu de ST
- 271 440L de PL issu d'aphérèse

Soit en total 0,9% de cessions supplémentaires par rapport à 2018.

Pour 2020, l'objectif de 930 000L de plasma va être revu à la baisse de 50 000L. D'une part parce que l'EFS ne sera pas en mesure de rattraper le retard accumulé pendant la crise sanitaire et d'autre part parce que le LFB a encore suffisamment de stock de plasma à écouler. A noter que la convention pluri annuelle se termine cette année et que les négociations de la suivante devraient démarrées cet été. L'enjeu principal pour l'EFS étant la renégociation du tarif du plasma issu d'aphérèse. Notre prix de vente se situe largement en dessous du prix mondial. L'usine d'Arras permettant au LFB d'augmenter sa capacité de production n'ouvrirait ces portes qu'en 2024.

On note une progression des examens de laboratoire de 1,1%, due notamment à une belle performance des laboratoires HLA.

Les activités tissus et MTI sont fortement déficitaires. Une personne est missionnée sur l'activité tissus et devrait rendre ses conclusions pour fin 2020, quant aux MTI un plan de retour à l'équilibre devra être initié à court ou moyen terme. L'articulation des plateformes entre elles est également à l'étude. Suite à la question de la pérennité de ces activités, le président souligne qu'en tant qu'établissement public, l'EFS n'est pas tenu d'être bénéficiaire sur l'ensemble de ces activités.

Niveau d'emploi 2019

On note une forte baisse des emplois MAD (-14,7%) et intérimaires (-13,3%) au profit d'emploi CDD (+21,1%) et CDI (+1,5%) moins coûteux.

Baisse de 0,9% d'ETP moyen annuel par rapport à 2018, principalement due :

- aux efforts d'efficience sur les services supports et les IRP avec le passage des CE en CSE (-81,4 ETP),
- à la sous consommation des projets de recherche,
- et à l'arrêt de certaines activités annexes

L'EFS compte au 31/12/2019 8 500,9 ETP moyen annuel.

Sang Placentaire

Depuis 2014 les cessions de sang placentaire ont chuté de 67% suite à des changements de thérapeutique.

L'EFS a décidé de provisionner à 100% le stock de sang placentaire : dotation de 4.6M€ sur les comptes 2019, mais ceux-ci n'auront désormais plus d'impact négatif sur les comptes

des années à venir. La direction attend le positionnement des tutelles sur l'avenir de ces 30 000 SP banqués.

CAF

Le niveau d'investissement reste élevé 44.9M€ avec un taux de réalisation de 90%.

La Capacité d'AutoFinancement est en nette amélioration grâce à la subvention de 40M€ de la CNAM, néanmoins pour la deuxième année consécutive celle-ci ne suffit pas à couvrir la totalité des investissements (manque 1.8M€).

Trésorerie

Le niveau de trésorerie s'élève à 45M€ en moyenne hebdomadaire et à 70M€ au 31/12/2019. Contrairement à 2018, le seuil plancher de 20M€ n'a pas été franchi en 2019.

Par contre, en raison de la crise sanitaire la direction annonce pour 2020 la mobilisation du CICE 2017 pour maintenir le niveau de trésorerie au-delà du seuil plancher.

Emprunt

L'EFS va solder ses derniers emprunts au 1er semestre 2020. L'EFS souhaite emprunter 30M€ mais les tutelles n'en ont validé que 15M€, car les projets déjà engagés ne devraient faire l'objet d'emprunt. Un recours à un deuxième emprunt de 15M€ devrait être accepté pour 2021.

Intéressement

Le chiffre d'affaire reste stable.

En 2019 on note une forte progression de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) due :

- au versement de prime de la CNAM de 40M€
- au remplacement du CICE par un allègement de charge salariale à hauteur de 10,8M€

Le calcul de la prime d'intéressement étant basé en grande partie sur l'EBE, la prime 2019 versée en 2020 a été bien plus importante que les dernières années (+1,3M€).

Information sur les comptes au 31/12/2019

Pour rappel, début 2019 l'EFS doit faire face à une évolution du cadre fiscal en matière de TVA applicable à la cession des PSL, pour se mettre en conformité avec le droit européen ce qui a pour conséquences :

- La suppression de la TVA sur les PSL : impact d'environ 40 M€ sur le résultat d'exploitation.

- Une forte baisse de la TVA Déductible : Comme nous ne facturons plus de TVA sur nos PSL (qui constituent nos principales cessions) nous ne pouvons plus la déduire dans nos achats et investissements. Le prorata de TVA déductible de l'EFS est passé de 84 % en 2018 à 14 % en 2019, soit une perte d'environ 50M€.

- La régularisation de la TVA sur les immobilisations : le nouveau régime fiscal induit le reversement de la TVA déduite à tort sur les investissements immobiliers depuis les 20

dernières années (création de l'EFS) et sur les investissements mobiliers depuis les 5 dernières années : somme estimée à reverser au fisc 26,9M€. 1/5^e de la somme correspondant aux investissements mobiliers devra être versée de 2019 à 2023, et 1/20^e correspondants aux investissements immobiliers devront être versés tous les ans de 2019 à 2039. L'impact sur la trésorerie sera donc plus important de 2019 à 2023.

Ces effets sont compensés par :

- Le versement d'une prime exceptionnelle de la Caisse National d'Assurance Maladie à hauteur de 40M€
- Le non assujettissement à la taxe sur les salaires représentant une économie de 4M€.
- L'augmentation du tarif des PSL de l'ordre de 12M€
- L'utilisation en 2019 de stock de consommables achetés sous l'ancien régime fiscale

Conclusion : malgré le choc fiscal la situation économique de l'EFS reste bonne.

3. Information sur la politique d'alternance

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » entraîne la fusion de deux contributions : la participation à la formation professionnelle continue et la taxe d'apprentissage et créer la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA)

Celle-ci se décompose en deux volets :

- **la contribution à la formation professionnelle ;**
- la taxe d'apprentissage : représente 0,68% de la masse salariale brut de l'année N.
 - > 87% de cette somme sera collecter par l'OPCO santé et reverser à France Compétence pour le financement de l'apprentissage et de l'alternance.
 - > 13% seront attribués par l'EFS à des organismes de formation habilités. (correspond au hors quota du système précédent).

La contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) :

La CSA est due uniquement par les entreprises d'au moins 250 salariés, redevables de la taxe d'apprentissage, qui emploient moins de 5 % d'alternants par rapport à leur effectif annuel moyen.

Pour la déclaration 2020, l'Etablissement maintient son taux de CSA à 0,05% (0,026% pour l'Alsace Moselle) grâce à un taux d'alternants de 3,6% de l'effectif annuel moyen.

4. Information bilan DOETH

Présentation de la Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleur Handicapé. L'EFS emploi 5.93% de salarié en situation de handicap, dont 1.8% ont -26 ans ou + de 50 ans. On obtient ainsi un taux minoré de 7.76% pour 2019.

5. Information en vue de consultation sur le transfert des activités du CNRGS et du DEF de l'INTS vers l'EFS.

Suite à la crise sanitaire les travaux d'instruction ont considérablement été ralentis, la prolongation du GIP au-delà de la date du 30 juin 2020 est devenue inéluctable. Il a donc été acté lors du dernier Conseil d'Administration de l'INTS du 28 mai 2020 une prolongation jusqu'au 31 décembre 2020, cette décision sera également approuvée par le Conseil d'Administration de l'EFS le 03/07 prochain. La prolongation du GIP fera l'objet d'un arrêté approuvant l'avenant à la convention constitutive du GIP d'ici le 30 juin.

Concernant le CNRGS :

Au 01.06.2020, les effectifs du CNRGS comptent 33,3 salariés ETP (représentant 35 salariés personnes physiques).

Pour mémoire, en février 2020, il y avait 40 salariés, correspondant à 38,30 ETP.

Cette série de démission constitue une source d'inquiétude au regard de la perte d'expertise au sein du CNRGS.

Concernant le DEF (Département Enseignement et Formation) :

L'effectif est toujours de 11 salariés, correspondant à 10,20 ETP.

La répartition du financement entre les différents repreneurs n'est toujours pas tranchée par les tutelles.